



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Lot-et-Garonne
Arrondissement d'Agen
Mairie de Bon-Encontre
Arrêté du Maire (Extrait du registre)
du 1^{er} avril 2026

n°2026/18

Arrêté portant délégation de fonctions à Madame Chantal TABANON, conseillère déléguée.

Le Maire de la Commune de Bon-Encontre ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 portant élection des adjoints au maire.

Considérant que Madame Chantal TABANON est nommée conseillère municipale déléguée,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de Madame Chantal TABANON,

ARRÊTE

Article 1

En collaboration avec le service ou les services concerné(s) :

Il est donné délégation de fonction à Madame Chantal TABANON, conseillère municipale déléguée pour exercer les attributions dans les domaines suivants :

- **Tourisme**
- **Commerces & Marché dominical**
- **Economie**
- **Numérique**

Article 2

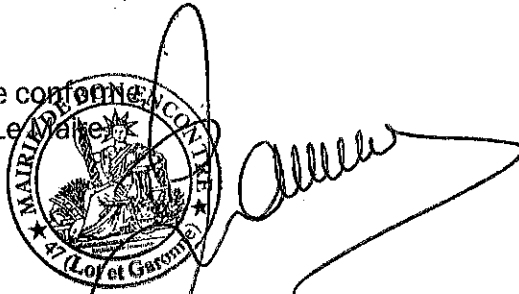
La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- au Préfet

- au Trésorier Municipal
- à l'intéressé à la notification

Fait à Bon-Encontre, le 1^{er} avril 2026

Pour copie conforme,
Madame Le Maire



Madame Le Maire,
Laurence LAMY

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notification faite le, 7/04/2026

Signature de l'intéressée :

